



Anael Finance Ws RGPD

Droit à l'oubli, Portabilité des données
personnelles et Résumé des contrôles

Documentation Utilisateurs

© Copyright 2023 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Anael Finance Ws V4R6

Auteur : Claudie Enez

Date de publication : 22 juin 2023

Table des matières

À propos de ce manuel	7
Public concerné	7
Périmètre du document	8
Sigles	8
Documents liés	8
Historique du document.....	8
Contacter Infor	9
Chapitre 1 RGDPD sur Anael Finance WS.....	11
Principe général.....	11
Chapitre 2 Catégorie des données personnelles	12
Table des tiers	12
Table des tiers (suite)	13
Table des adresses structurées des tiers.....	14
Table des RIB tiers	15
Table des mandats des tiers	16
Table des codes professions DAS2	17
Table des contacts.....	18
Table des utilisateurs.....	19
Table des adresses mail.....	19
Chapitre 3 Portabilité des données.....	20
Export des données personnelles	20
Principe.....	20
Paramétrage	21
Export individuel des tiers	22
Critères	23

Traitement	24
Génération des fichiers .CSV	25
Export des données	26
Traçabilité des exports.....	26
Description de FPTRACABILITEEXP	27
Chapitre 4 Pistes d'audit – Traçabilité.....	29
Traçabilité des tables.....	29
Traçabilité des « Autres zones »	32
Principe.....	32
Description de FMMODIFZONE.....	32
Chapitre 5 Droit à l'oubli	36
Principe général	36
Objectif.....	36
Paramètres	38
Code chemin.....	38
Description de la table FPNUMEPUR.....	38
Description de la table FPDEMEPUR	39
Demande d'épuration des tiers et profils utilisateurs	42
Critères	42
Contrôle des zones	43
Alimentation de la table FPDEMEPUR	45
Epuration des tiers et utilisateurs	47
Critères	47
Contrôles de zones	48
Extraction des enregistrements.....	48
Traitement	49
Alimentation de la table FPDEMEPUR	52
Maintenance des tiers.....	55
Bouton "Supprimer"	55
Maintenance des utilisateurs	56
Bouton "Supprimer"	56
Chapitre 6 Gestion des droits.....	58
Droits d'accès sur les références	58
Droits d'accès sur les RIB tiers.....	59

Liste de contrôle des droits par utilisateur.....	60
Chapitre 7 Résumé des contrôles.....	63
Accessibilité.....	63
Rectification.....	63
Droit à l'oubli.....	63
Droit à la portabilité.....	63
Prise de décision automatisée.....	63
Consentement.....	64
Sécurité.....	64

À propos de ce manuel

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en anglais GDPR (General Data Protection Regulation) s'appliquera le 25 mai 2018 dans toute l'Europe sans qu'il soit nécessaire que chaque pays transcrive le texte dans son droit national. Il ne s'agit pas d'une loi mais d'un règlement communautaire. La particularité du règlement européen est qu'il est d'effet direct dans la loi nationale, contrairement à une directive européenne.

Le RGPD s'articule autour de deux axes principaux

- Le renforcement des droits pour les personnes
- De nouvelles obligations pour les entreprises

Jusqu'ici – depuis la loi française de janvier 1978, et un texte de l'UE datant de 1995 - on était dans un processus de déclaration et d'autorisation.

Le responsable du traitement – c'est-à-dire celui qui détermine les moyens et la finalité du traitement (et pas forcément celui qui le faisait ; à savoir le sous-traitant) – devait réaliser des formalités préalables auprès de la CNIL.

Avec le RGPD, on passe dans une logique de responsabilisation (*Accountability* en anglais) : il appartient désormais au responsable du traitement de prendre toutes les mesures requises pour garantir la conformité du traitement. Il doit par ailleurs être en mesure de le démontrer, en cas de contrôle de la CNIL par exemple.

Le responsable du traitement est maintenant considéré comme un acteur économique responsable. C'est à lui de prendre les mesures techniques et organisationnelles visant à garantir le respect de la réglementation. Il n'a plus à déclarer son traitement, ni à solliciter une autorisation préalable. En revanche il se doit de tout documenter.

Ce document met en évidence les différentes adaptations fonctionnelles effectuées afin de respecter la réglementation en vigueur concernant la protection des données à caractère personnel dans la base de données d'Anael Finance Ws. Ce document se base sur les tables d'Anael Finance Ws.

Ces traitements sont disponibles à partir de la **version V4R5 d'Anael Finance WS**.

Public concerné

Responsable comptable et informatique d'Anael Finance Ws

Périmètre du document

Sigles

Sigle	Signification
RGPD	Règlement Général de la Protection des Données

Documents liés

[Infor Anael Finance Ws - RGPD - inventaire des données](#)

Infor Anael Finance Ws – Droits

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	Mai 2018	ENEZ Claudie	V4R5 : Création du document
1.1	14 Juin 2022	ENEZ Claudie	V4R6 : Ajout des nouvelles tables de traçabilité Zones exportables : masquage des 3 zones de caractères de remplacement V4R6 : Application du nouveau modèle Word
1.2	14 Avril 2023	ENEZ Claudie	V4R6 : Epuration des tiers : Désactivation des tables de traçabilité

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur <https://concierge.infor.com> et créez un cas.

Si nous modifions ce document après la sortie du produit, nous en publierons une nouvelle version sur le portail Infor Support Portal. Pour accéder à la documentation, sélectionnez **Rechercher > Parcourir la documentation**. Nous vous conseillons de consulter régulièrement ce portail afin de prendre connaissance des mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, vous pouvez envoyer un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Chapitre 1 RGPD sur Anael Finance WS

Principe général

Le règlement général de la protection des données (RGPD) concerne le progiciel Anael Finance Ws.

Le RGPD repose sur une cartographie des données personnelles détaillée qui permet à l'entreprise de :

- Recenser les données à caractère personnel exploitées dans son système d'information, et de connaître qui les exploite et comment. Chaque donnée à caractère personnel doit être classifiée dans chaque table (Etat civil, coordonnées, identification ...).
- Assurer la sécurité des données à caractère personnel via une gestion des droits d'accès à la base de données, et d'assurer un contrôle strict des traitements qui exploitent les données à caractère personnel.
- De créer un « export individuel » en maintenance des tiers. Pour chaque tiers, ce traitement permet d'exporter les tables de références qui contiennent leurs données à caractère personnel. Chaque export de données fait l'objet d'une traçabilité dans la base de données.
- D'élaborer des outils de traçabilité lors des mises à jour des références (création, modification, suppression) relatives aux données personnelles dans la base de données.
- Assurer un droit à l'oubli en permettant la suppression de certaines données de manière sécurisée (Tiers non mouvementés ou utilisateurs ayant quitté l'entreprise).
- Mettre à disposition des outils qui permettent à l'ensemble des acteurs de l'entreprise d'accéder et de contribuer à une base de connaissance commune des données de l'entreprise.

L'objectif de ces fonctionnalités est de permettre au délégué à la protection des données, prévu par le texte du RGPD, de trouver aisément les informations dont il a besoin pour répondre aux sollicitations de l'autorité compétente.

Chapitre 2 Catégorie des données personnelles

Table des tiers

Les zones à caractère personnel de la table des tiers FPTIERS sont les suivantes :

Zone	Libellé	Long	Données personnelles	Catégorie
TSTE	Société	5 char	Non	
CTYPTIERS	Auxiliaire	1 char	Oui	Identification
TTIERS	Tiers	8 char	Oui	Identification
CTITRE	Titre	1 char	Oui	Etat civil
TLIBLTIERS	Libellé long	50 char	Oui	Coordonnées
TLIBCTIERS	Libellé court	20 char	Oui	Coordonnées
TADRESSE1	Adresse 1	35 char	Oui	Coordonnées
TADRESSE2	Adresse 2	35 char	Oui	Coordonnées
TADRESSE3	Adresse 3	35 char	Oui	Coordonnées
TPOSTAL	Code postal	9 char	Oui	Coordonnées
TVILLE	Ville	35 char	Oui	Coordonnées
TPAYS	Pays	3 char	Oui	Coordonnées
TSIREN	Siren	9 char	Oui	Identification
TSIRET	Siret	5 char	Oui	Identification

Table des tiers (suite)

Les zones à caractère personnel de la table des tiers FPTIERS sont les suivantes :

Zone	Libellé	Long	Données personnelles	Catégorie
TCODEAPE	Code APE	5 char	Non	
TTVACEE	Identifiant TVA CEE	14 char	Oui	Identification
TTELEPHONE	Téléphone	15 char	Oui	Coordonnées
TFAX	Fax	15 char	Oui	Coordonnées
TTELEX	Télex	15 char	Oui	Coordonnées
TINTERLOC	Interlocuteur	10 char	Oui	Coordonnées

NB : Seules les zones correspondant aux « données personnelles » apparaissent dans la description de la table. Toutes les autres zones de la table FPTIERS ont été occultées.

Table des adresses structurées des tiers

Les zones à caractère personnel de la table des tiers FPADRSTRUCT sont les suivantes :

Zone	Libellé	Long	Données personnelles	Catégorie
TSTE	Société	5 char	Non	
CTYPTIERS	Auxiliaire	1 char	Oui	Identification
TTIERS	Tiers	8 char	Oui	Identification
TCTRY	Pays ISO	2 char	Oui	Coordonnées
TDEPT	Departement	70 char	Oui	Coordonnées
TSUBDEPT	Sous-département	70 char	Oui	Coordonnées
TSTRNM	Nom de la voie	70 char	Oui	Coordonnées
TBLDGNB	Numéro bâtiment	16 char	Oui	Coordonnées
TBLDGNM	Nom bâtiment	35 char	Oui	Coordonnées
TFLR	Etage	70 char	Oui	Coordonnées
TPSTBX	Boite postale	16 char	Oui	Coordonnées
TROOM	Pièce / Bureau	70 char	Oui	Coordonnées
TPSTCD	Code postal	16 char	Oui	Coordonnées
TTWNNM	Ville	35 char	Oui	Coordonnées
TTWNLCTNNM	Mentions spéciales	35 char	Oui	Coordonnées
TDSTRCTNM	District	35 char	Oui	Coordonnées
TCTRYSUBDVSN	Subdivision	35 char	Oui	Coordonnées
TADRESSE1	Ancienne adresse 1	50 char	Oui	Coordonnées
TADRESSE2	Ancienne adresse 2	35 char	Oui	Coordonnées
TADRESSE3	Ancienne adresse 3	35 char	Oui	Coordonnées

NB : Seules les zones correspondant aux « données personnelles » apparaissent dans la description de la table. Les autres zones de la table FPADRSTRUCT ont été occultées.

Table des RIB tiers

Cette table est une table secondaire de la table des tiers.

Les zones à caractère personnel de la table des RIB tiers FPRIBTIER sont les suivantes :

Zone	Libellé	Long	Données personnelles	Catégorie
TSTE	Société	5 char	Non	
CTYPTIERS	Auxiliaire	1 char	Oui	Identification
TTIERS	Tiers	8 char	Oui	Identification
TRIB	Code RIB	2 char	Non	
CRIBDEF	RIB par défaut	1 char	Non	
TPAYSIBAN	Code pays IBAN	2 char	Oui	Information financière
TCLEIBAN	Clé IBAN	2 char	Oui	Information financière
TBBAN	BBAN	30 char	Oui	Information financière
TCODEBIC	Code BIC	11 char	Oui	Information financière
TLIBRIB1	Libellé RIB 1	25 char	Oui	Information financière
TLIBRIB2	Libellé RIB 2	25 char	Oui	Information financière
TLIBRIB3	Libellé RIB 3	25 char	Oui	Information financière
TLIBRIB4	Libellé RIB 4	25 char	Oui	Information financière

NB : Seules les zones correspondant aux « données personnelles » apparaissent dans la description de la table. Toutes les autres zones de la table FPRIBTIER ont été occultées.

Table des mandats des tiers

Cette table est une table secondaire de la table des tiers.

Les zones à caractère personnel de la table des mandats des tiers FPTIERSMAND sont les suivantes :

Zone	Libellé	Long	Données personnelles	Catégorie
TSTE	Société	5 char	Non	
CTYPTIERS	Auxiliaire	1 char	Oui	Identification
TTIERS	Tiers	8 char	Oui	Identification
TMANDAT	Mandat du tiers	35 char	Oui	Information financière
DVERS	Version du mandat	2/0 Num	Oui	Information financière
SDD	B2B ou Core	1 char	Oui	Information financière
CACT	Mandat actif	1 Char	Non	
CPRV	Récurrent ou ponctuel	1 Char	Oui	Information financière
TIBAN	IBAN	34 char	Oui	Information financière
TBIC	Code BIC	11 char	Oui	Information financière
TREFDEB	Référence débiteur	35 char	Oui	Information financière
DATSIGN	Date de signature	Date	Oui	Information financière
DATFCTR	Date de fin de contrat	Date	Oui	Information financière
TNUMCTR	Numéro de contrat	35 char	Oui	Information financière

NB : Seules les zones correspondant aux « données personnelles » apparaissent dans la description de la table. Toutes les autres zones de la table FPTIERSMAND ont été occultées.

Table des codes professions DAS2

Cette table est une table secondaire de la table des tiers.

Les zones à caractère personnel de la table des codes profession des tiers FPTIERSDAS2 sont les suivantes :

Zone	Libellé	Long	Données personnelles	Catégorie
TSTE	Société	5 char	Non	
CTYPTIERS	Auxiliaire	1 char	Oui	Identification
TTIERS	Tiers	8 char	Oui	Identification
CTITRE	Titre	1 char	Oui	Etat civil
TNOMTIERS	Nom du tiers	30 char	Oui	Etat civil
TPRENOMTIERS	Prénom du tiers	20 char	Oui	Etat civil
TPROFTIERS	Profession du tiers	30 char	Non	

NB : Seules les zones correspondant aux « données personnelles » apparaissent dans la description de la table. Toutes les autres zones de la table FPTIERSDAS2 ont été occultées.

Table des contacts

Cette table est une table secondaire de la table des tiers.

Les zones à caractère personnel de la table des contacts FPCONTACT sont les suivantes :

Zone	Libellé	Long	Données personnelles	Catégorie
TSTE	Société	5 char	Non	
CTYPTIERS	Auxiliaire	1 char	Oui	Identification
TTIERS	Tiers	8 char	Oui	Identification
CIMPRESSION	Code impression	1 char	Non	
TFONCTION	Fonction	30 char	Non	
TSERVICE	Service	30 char	Non	
TPRENOM	Prénom	15 char	Oui	Etat civil
TNOM	Nom	30 char	Oui	Etat civil
TTELEPHONE	Téléphone	15 char	Oui	Coordonnées
TTELEPHONE2	Téléphone2	15 char	Oui	Coordonnées
TTITRE	Titre	4 char	Oui	Etat civil
TFAX	Fax	15 char	Oui	Coordonnées
TMAIL	Mail	60 char	Oui	Coordonnées

NB : Seules les zones correspondant aux « données personnelles » apparaissent dans la description de la table. Toutes les autres zones de la table FPCONTACT ont été occultées.

Table des utilisateurs

Les zones à caractère personnel de la table des utilisateurs FPUSER sont les suivantes :

Zone	Libellé	Long	Données personnelles	Catégorie
TUSER	Utilisateur	10 char	Non	Identification
TLIBEL	Nom du USER	20 char	Oui	Etat civil
TPASSWORD	Mot de passe	50 char	Oui	Identification
TSIGNATURE	Signature	3 char	Non	
TMAIL	Mail	60 char	Oui	Identification

NB : Seules les zones correspondant aux « données personnelles » apparaissent dans la description de la table. Toutes les autres zones de la table FPUSER ont été occultées.

Table des adresses mail

Les zones à caractère personnel de la table des adresses mail TADRESSMAIL sont les suivantes :

Zone	Libellé	Long	Données personnelles	Catégorie
TSTE	Société	5 char	Non	
TINTERLOC	Interlocuteur	10 char	Oui	Identification
TADRESSMAIL	Mail	60 char	Oui	Coordonnées
TLIBINTERLOC	Libellé long interlocuteur	50 char	Oui	Etat civil

NB : Seules les zones correspondant aux « données personnelles » apparaissent dans la description de la table. Toutes les autres zones de la table FPADRESSMAIL ont été occultées.

Chapitre 3 Portabilité des données

Export des données personnelles

Principe

Dans le cadre du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD), Anael Finance Ws permet d'exporter les données personnelles d'un tiers (physique ou moral) via un bouton dédié dans la fiche tiers. Le bouton « Export individuel » des tiers est accessible sous conditions. Seul un profil utilisateur de type « Administrateur » peut procéder à un export individuel d'un tiers dans la mesure où ces tables contiennent de données à caractère personnel.

L'export individuel d'un tiers génère autant de fichiers au format .csv que de tables à exporter (tiers, Rib, mandats, contacts, et codes profession Das2, ainsi que leurs tables de traçabilités respectives (si paramétrées dans les Zones Exportables)).

Pour chaque table de références à exporter, l'export individuel recherche la table de paramètres correspondante dans laquelle sont définies les zones à exporter pour alimenter le fichier de sortie au format .csv. Seules les zones cochées sont exportées dans les fichiers .csv.

Le paramétrage des zones à exporter est valable pour l'ensemble des sociétés du domaine.

Exemple : La table des tiers FPTIERS se base sur la table FPTIERSEXP (zones à exporter)

Il existe deux catégories de données personnelles :

- **Les données personnelles structurées.** Elles concernent les tables suivantes :
 - FPTIERS (Fiches tiers) et FTRFPTIERS (traçabilité)
 - FPADRSTRUCT (Adresses structurées) et FTRFPADRSTRUCT (Traçabilité des adresses structurées)
 - FPRIBTIER (RIB des tiers) et FTRFPRIBTIER (traçabilité)
 - FPTIERSDAS2 (Code profession DAS2) et FTRFPTIERSDAS2 (traçabilité)
 - FPTIERSMAND (Mandats des tiers) et FTRFPTIERSMAND (traçabilité)
 - FPCONTACT (Contact du tiers) et FTRFPCONTACT (traçabilité)

Ces données sont exportées dans "l'export individuel" selon le type de tiers.

- **Les données personnelles non structurées.** Elles concernent :
 - o Les bloc-notes des tiers. A chaque création de tiers, un bloc-notes lui est automatiquement associé dans le répertoire TXT d'Anael Finance Ws. Ces fichiers sont identifiés par la codification suivante SociétéAuxiliaireTiers.dxt

Ces données ne sont pas exportées dans "l'export individuel" des tiers.

Chaque export individuel d'un tiers est « traçé » dans la table de traçabilité FPTRACABILITEEXP. Cette table permet de mémoriser notamment le tiers exporté, les tables de références exportées et leur nombre d'enregistrements, le profil utilisateur qui a lancé l'export de données, la date et heure de l'export, ainsi que le nom du programme d'export.

Rappelons que l'export individuel des données personnelles d'un tiers peut être lancé sur demande expresse d'un tiers ou à la demande du « Délégué à la protection des données » de l'entreprise.

Selon le type de tiers (Société morale ou société physique), le nombre de tables exportées est différent.

Paramétrage

Menu Options / Zones exportables

Pour mener à bien l'export individuel des données personnelles d'un tiers, les zones à exporter sont définies dans les tables suivantes :

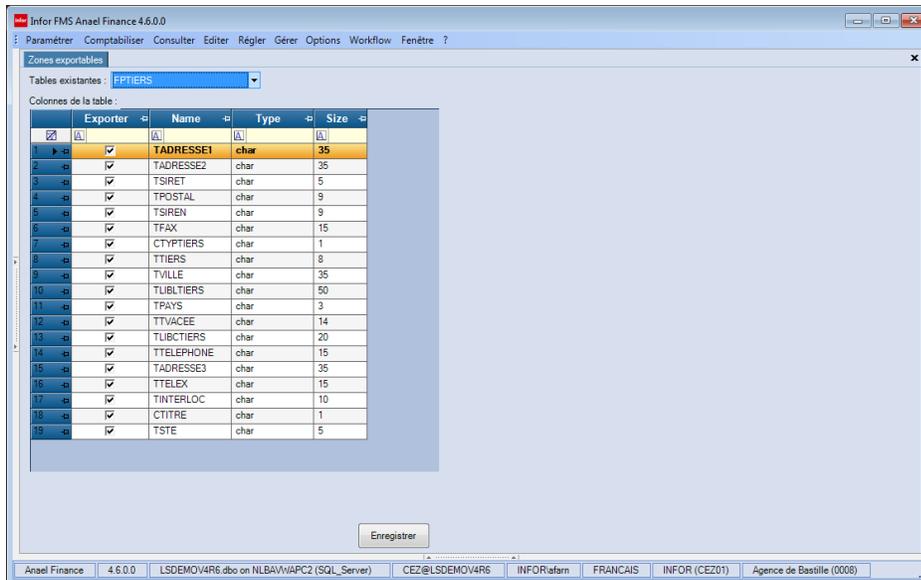
Tables de références	Zones exportables définies dans
FPTIERS (Tiers)	FPTIERSEXP
FPADRSTRUCT (Adresses structurées)	FPADRSTRUCTEXP
FPRIBTIERS (Rib Tiers)	FPRIBTIERSEXP
FPTIERSDAS2 (Das2)	FPTIERSDAS2EXP
FPTIERSMAND (Mandat du tiers)	FPTIERSMANDEXP
FPCONTACT (Contacts)	FPCONTACTEXP

Tables de traçabilité en version V4R6 :

FTRFPTIERS	FTRFPTIERSEXP
FTRFPRIBTIERS	FTRFPRIBTIERSEXP
FTRFPTIERSDAS2	FTRTIERSDAS2EXP
FTRFPTIERSMAND	FTRFPTIERSMANDEXP
FTRFPCONTACT	FTRFPCONTACTEXP

Sélectionner une table dans la liste. Seules les zones « à caractère personnel » de la table sont affichées dans le tableur. Les zones peuvent être cochées manuellement ou, par la fonction « Tout sélectionner », et « Tout désélectionner » en « cliquant droit » dans l'entête de la colonne « Exporter ». Ces valeurs doivent être validées par le bouton « Enregistrer ».

L'écran se présente comme suit :



Export individuel des tiers

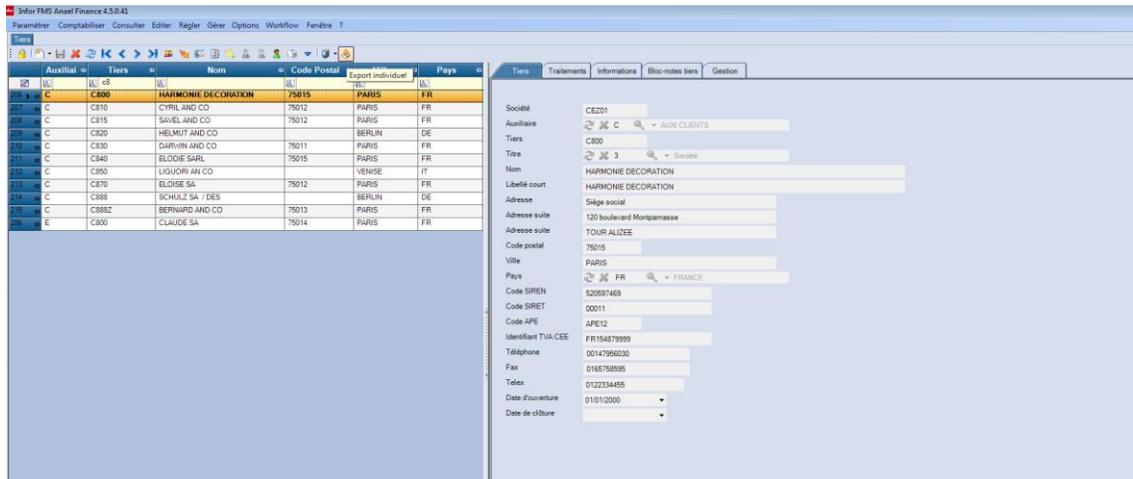
Menu Paramétrer / Références auxiliaires / Tiers

En « Maintenance des tiers », le bouton « Export individuel » permet l'exportation des données à caractère personnel du tiers. Ce bouton est accessible uniquement par un profil utilisateur de type « Administrateur » si non le bouton ne s'affiche pas. (Cf Paragraphe sur la gestion des droits)

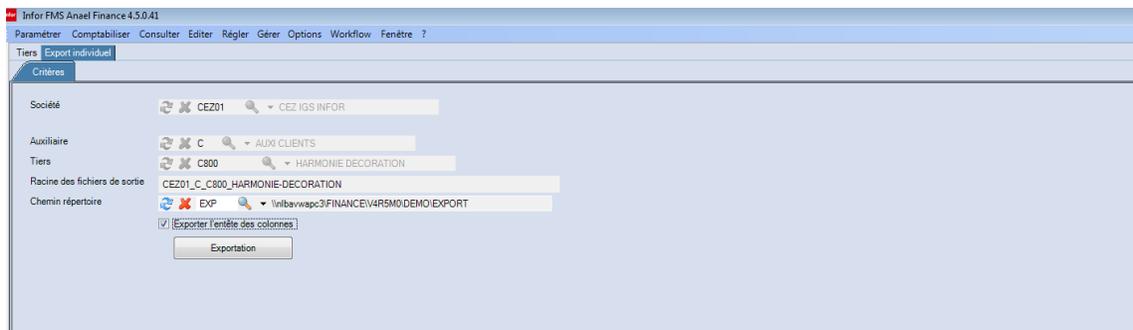
Après avoir sélectionné un tiers dans le tableur, le bouton « Export individuel » exporte uniquement les tables comportant des données à caractère personnel dans des fichiers de sortie en format .csv.

Le nombre de tables à exporter diffère selon que le tiers est déclaré « Société morale » ou « Société physique ».

La maintenance des tiers se présente comme suit :



Le bouton « Export individuel » affiche les critères suivants :



Critères

Société : Zone préchargée par la société de création du tiers (société indépendante, société fille, ou société modèle). Zone non modifiable.

Auxiliaire : Zone préchargée par l'auxiliaire sélectionné. Zone non modifiable.

Tiers : Zone préchargée par le tiers sélectionné. Le libellé court du tiers est automatiquement affiché. Zone non modifiable.

Racine des fichiers de sortie : Zone non accessible. La racine des fichiers .csv est structurée comme suit : Société_Auxiliaire_Tiers_Libellé court. La racine est identique pour tous les fichiers .csv générés sur un même tiers.

Code chemin : Zone obligatoire. Zone déclarée sur 3 caractères alphanumériques. Le code chemin doit exister dans la table des codes chemins.

Exporter l'entête des colonnes : Zone cochée par défaut. L'export individuel alimente alors le libellé des zones (et non pas la codification des zones de la table TSTE, TIERS, etc...) dans l'entête des colonnes des fichiers .CSV.

Bouton " Exportation " : quand ce bouton est activé, le traitement génère les fichiers .csv du tiers dans le répertoire défini dans les critères de sélection.

Remarque : Quand le profil de type « Administrateur » est positionné sur une société fille (associée à une modèle), et que l'accès sur les tiers est M ou D (Les deux), il est autorisé à faire un « export individuel » sur les tiers créés sur la modèle.

Traitement

Quand l'export individuel du tiers est lancé, deux cas de figure se présentent :

- Si le tiers est une **société morale** (zone CTITRE =3 dans FPTIERS), alors le bouton « Export individuel » génère en un seul traitement autant de fichier .CSV qu'il y a de tables à exporter :

- o Tiers FPTIERS
- o Adresses structurées FPADRSTRUCT
- o Rib tiers FPRIBTIERS
- o Mandat du tiers FPTIERSMAND
- o Contacts du tiers FPCONTACT

Ces tables de traçabilité sont exportées aussi en V4R6 :

- o Traçabilité des tiers FTRFPTIERS
- o Traçabilité des adresses structurées FTRFPADRSTRUCT
- o Traçabilité des Rib Tiers FTRFPRIBTIERS
- o Traçabilité des Mandats Tiers FTRFPTIERSMAND
- o Traçabilité des Contacts FTRFPCONTACT

- Si le tiers est une **société physique** (Zone CTITRE = 0 « Mr », ou 1 = « Mme » ou 2 « Melle) dans FPTIERS), alors le bouton « Export individuel » génère en un seul traitement autant de fichier .CSV qu'il y a de tables à exporter :

- o Tiers FPTIERS
- o Adresses structurées FPADRSTRUCT
- o Rib tiers FPRIBTIERS
- o Mandat du tiers FPTIERSMAND
- o Contacts du tiers FPCONTACT
- o Codes professions FPTIERSDAS2

Ces tables de traçabilité sont exportées aussi en V4R6 :

- o Traçabilité des tiers FTRFPTIERS
- o Traçabilité des adresses structurées FTRFPADRSTRUCT
- o Traçabilité des Rib Tiers FTRFPRIBTIERS

- Traçabilité des Mandats Tiers FTRFPTIERSMAND
- Traçabilité des Contacts FTRFPCONTACT
- Traçabilité des Codes professions FTRFPTIERSDAS2

Le traitement extrait également le libellé des zones suivantes selon le fichier .csv traité :

- Libellé de la société
- Libellé du titre du tiers (Mr, Mme, Melle, Société)
- Libellé du top "B2B ou CORE"
- Libellé du top "Récurent" ou "Ponctuel"
- Libellé du code pays IBAN

Lors de la génération des fichiers .csv, le traitement recherche les zones à exporter dans les tables de correspondances définies dans les "Zones exportables". Seules les zones cochées dans ces tables de paramètres sont prises en compte dans l'export individuel.

Si le libellé court du tiers comporte des caractères spéciaux, alors le traitement remplace automatiquement ces caractères par le signe « _ » lors de la constitution du nom du fichier .csv.

Si le caractère « ; » est détecté dans une zone alphabétique du fichier exporté, il est remplacé par un blanc dans le contenu du fichier .csv. Si non, ce caractère provoque des décalages de colonnes dans le fichier de sortie.

Si les tables du tiers ont déjà fait l'objet d'un export individuel, et que les fichiers .csv existent déjà dans le répertoire, alors le traitement annule et remplace les données de chaque fichier .csv, afin de mémoriser les données à caractère personnel les plus récentes du tiers.

Si un des fichiers .csv du tiers est ouvert par un autre utilisateur, et que l'on relance l'export individuel, un message bloquant s'affiche : « Le fichier Serveur\Répertoire\Société_Auxi_Tiers_Nom_Table.csv est en cours d'utilisation par un autre processus ».

Génération des fichiers .CSV

Pour chaque tiers exporté, tous les fichiers exportés au format .csv ont une racine identique. Elle est structurée comme suit : Société_Auxiliaire_Tiers_Libelléréduit_NomTable.csv

Nom	Modifié le	Type	Taille
S009_F_F405_THIERRY DESMARETS SA_FPADRSTRUCT.csv	21/03/2023 10:29	Fichier CSV Microsoft...	
S009_F_F405_THIERRY DESMARETS SA_FPCONTACT.csv	21/03/2023 10:29	Fichier CSV Microsoft...	
S009_F_F405_THIERRY DESMARETS SA_FPRIBTIER.csv	21/03/2023 10:29	Fichier CSV Microsoft...	
S009_F_F405_THIERRY DESMARETS SA_FPTIERS.csv	21/03/2023 10:29	Fichier CSV Microsoft...	
S009_F_F405_THIERRY DESMARETS SA_FPTIERSDAS2.csv	21/03/2023 10:29	Fichier CSV Microsoft...	
S009_F_F405_THIERRY DESMARETS SA_FPTIERSMAND.csv	21/03/2023 10:29	Fichier CSV Microsoft...	
S009_F_F405_THIERRY DESMARETS SA_FTRFPADRSTRUCT.csv	21/03/2023 10:29	Fichier CSV Microsoft...	
S009_F_F405_THIERRY DESMARETS SA_FTRFPCONTACT.csv	21/03/2023 10:29	Fichier CSV Microsoft...	
S009_F_F405_THIERRY DESMARETS SA_FTRFPRIBTIER.csv	21/03/2023 10:29	Fichier CSV Microsoft...	
S009_F_F405_THIERRY DESMARETS SA_FTRFPTIERS.csv	21/03/2023 10:29	Fichier CSV Microsoft...	
S009_F_F405_THIERRY DESMARETS SA_FTRFPTIERSDAS2.csv	21/03/2023 10:29	Fichier CSV Microsoft...	
S009_F_F405_THIERRY DESMARETS SA_FTRFPTIERSMAND.csv	21/03/2023 10:29	Fichier CSV Microsoft...	

Export des données

Menu Options / Export de données

Dans le cadre du RGPD, l'exportation des données est soumise à un contrôle d'accès.

L'exportation des données n'est accessible que par un profil utilisateur de type « Administrateur » si non un message bloquant est affiché : « L'exportation des données est accessible uniquement avec un profil de type administrateur ». (Cf Paragraphe sur la gestion des droits)

Rappelons que l'export des données peut concerner toutes les tables dans Anael Finance Ws c'est-à-dire les tables de paramétrage de références comportant des données personnelles le cas échéant, les tables de mouvements comptables, les tables de cumuls comptables, et les tables internes.

Traçabilité des exports

A chaque export individuel d'un tiers, ou à chaque export de données, le traitement est automatiquement tracé dans une table de traçabilité référencée **FPTRACABILITEEXP**.

Description de FPTRACABILITEEXP

Zone	Libellé	Commentaire
TSTE	Société courante sur laquelle l'export a été lancé	5 caractères alphanum. Zone société alimentée pour les deux types d'export (Individuel ou Export de données)
TTRAITEMENT	Traitement	255 caractères alphanum – Code traitement « ExportIndividuel » ou « ExportDesDonnées »
TTABLE	Table exportée	30 car alphanum - Nom de la table exportée
CNATREF	Nature de référence	1 caractère alphanum. Si Export individuel, la zone est forcée à 0 (tiers) si non NULL.
TREF	Référence de la clé	16 caractères alphanum - Si Export individuel, la zone est alimentée par Société/Auxiliaire/tiers si non NULL.
DCOMPT	Comptage des enregistrements par table	3 caractères numériques – Si Export Individuel, comptage des enregistrements par table pour le tiers exporté. Si ExportDesDonnées, zone à NULL
TUSERCRE	Profil utilisateur qui a lancé l'export	10 caractères alphanum
DATCRE	Date de lancement de l'export	Format Date
DHEURCRE	Heure de lancement de l'export	Format Date

Pour les exports individuels de tiers, le traitement mémorise :

- La société sur laquelle a été lancé l'export individuel,
- Le code traitement « ExportIndividuel »,
- Le nom de la table exportée, la nature du tiers, la référence du tiers, et le nombre d'enregistrements par table. Seuls les tiers sont concernés par l'export individuel.
- Le profil utilisateur qui a lancé le traitement,
- La date et heure de l'export individuel du tiers.

Pour l'export des données, le traitement mémorise :

- La société sur laquelle a été lancée l'exportation des données,
- Le code traitement « ExportDesDonnées »,
- Le nombre d'enregistrements de la table exportée,
- Le profil utilisateur qui a lancé le traitement,
- La date et heure de l'exportation des données.

Chapitre 4 Pistes d'audit – Traçabilité

Traçabilité des tables

Ce traitement consiste à tracer les modifications de la base de données sur les principales tables de paramétrage, et de la table des écritures interfacées dans FMINTEGRATION de Anael Finance WS. Les mises à jour des enregistrements des tables (création, modification ou suppression d'enregistrements) peuvent être éditées sur des états de contrôle, puis consultées. Ces enregistrements tracés peuvent faire l'objet d'une épuration à une date limite.

Ce traitement permet de tracer les mises à jour sur :

- les paramètres de base de la traçabilité (activation, désactivation de la traçabilité)
- la fiche Société
- les tables de références de la comptabilité générale
- les tables de références de la comptabilité auxiliaire
- les tables de références de la comptabilité analytique
- la table des écritures interfacées dans FMINTEGRATION
- les tables de références du workflow des BAP.
- les tables des fichiers de confidentialités (=Droits)

Les principaux traitements de la traçabilité sont les suivants :

- **Consultation de la traçabilité** : elle permet d'afficher toutes les mises à jour (Création, modification et suppression d'enregistrement) qui ont été effectuées sur les enregistrements des tables de références relatives à base sélectionnée, ainsi que ceux de la table FMINTEGRATION. Dans le cas de la consultation des paramètres « modifiés », toutes les zones de la table sont affichées avec la situation « avant » et « après » modification. Un filtre permet d'affiner la sélection des enregistrements en cochant un ou plusieurs critères modifiés sur la table de paramétrage.
- **Editions de la traçabilité des tables de références** : ces états de contrôle permettent de restituer les mises à jour (création, modification, ou suppression) effectuées sur les enregistrements des tables de références relatives à la base sélectionnée, ainsi que ceux de la table FMINTEGRATION.. Le traitement génère un état de contrôle (LST) par table de références. Les zones qui ont été modifiées dans la base apparaissent en gras sur les états de contrôle.

- **Epuration de la traçabilité** : elle consiste à sélectionner une base à traiter, puis à épurer les enregistrements traçés jusqu'à une date limite. Les tables épurées correspondent aux tables suivantes :
 - Les tables de traçabilité qui mémorisent la clé principale de l'enregistrement et le type de modification (C, M ou S)
 - Les tables de traçabilité qui mémorisent le détail des enregistrements avant une modification (M) ou avant une suppression d'enregistrement (S).

Les tables de paramétrages qui peuvent faire l'objet d'une traçabilité sont les suivantes :

Paramètres de traçabilité

Fiche Société

- Société + adresses structurées
- Paramètres généraux / Société

Base de comptabilité générale

- Les comptes généraux
- Nature autorisée par compte général
- Imputations analytiques par défaut sur compte général
- Exercice
- Périodes

Base de comptabilité auxiliaire

- Codes auxiliaires
- Modes de calcul échéance
- Tiers + adresses structurées
- RIB
- Escompte
- Contacts
- Mandats
- Risque
- Compléments DAS2
- Tiers interco
- Comptes généraux de contrepartie tiers
- Collectifs autorisés

Base de comptabilité analytique

- Croisements analytiques
- Axes analytiques
- Centres d'imputations analytiques
- Chapitres
- Natures analytiques
- Vues analytiques
- Croisements
- Centres imputations autorisées par nature
- Types de CI
- Unités
- Assiettes
- Règles de répartition
- Centres de répartition
- Hiérarchies analytiques
- Plans de présentations Entête
- Plans de présentations Détails
- Regroupements hiérarchies
- Niveaux de hiérarchie

Table des écritures interfacées dans FMINTEGRATION

Base du workflow des BAP

- Les cycles d'approbation (entête et détail)
- Les règles d'alimentation du cycle
- Les types de cycle
- Les cycles par type

Base des tables de Confidentialité

- Utilisateurs
- Rôles
- Lien Rôles/Utilisateurs
- Autorisations sur les sociétés
- Autorisations sur les établissements
- Autorisations sur les comptes généraux
- Autorisations sur les centres d'imputations
- Autorisations sur les journaux

- Autorisations sur les guides
- Autorisations sur les RIB

Se référer à la Documentation Utilisateur « **Tracabilite_Tables_2.1.doc** ».

Traçabilité des « Autres zones »

Principe

Dans les consultations d' Anael Finance WS, le traitement de « **Modification des autres zones** » permet de modifier certaines zones sur **les écritures comptables**, en provenance des tables de mouvements historiques. Ce traitement peut concerner des mouvements de comptabilité générale, et des mouvements de comptabilité auxiliaire.

Le bouton « Modification » (Onglet « Résultat société ») de la consultation des tiers, la consultation des comptes généraux et recherche des écritures permet de procéder à des modifications de zones sur les enregistrements comptables, sous certaines conditions.

Certaines zones sont **tracées** dans la table de traçabilité référencée **FMMODIFZONE**. Cette table mémorise la valeur d'origine, et la valeur modifiée, la date de mise à jour ainsi que le profil utilisateur qui a procédé à la mise à jour de l'enregistrement. Les zones analytiques ne sont pas concernées par ce traitement.

Ce traitement ne génère aucune écriture dans le brouillard. Seuls certains cumuls peuvent être remis à jour le cas échéant, lors de la validation de l'enregistrement.

Se référer à la Documentation Utilisateur « **Modification_Autres_Zones_1.0.doc** ».

Description de FMMODIFZONE

La table de traçabilité de « Modification des autres zones » référencée **FMMODIFZONE** est alimentée dès qu'une zone de l'enregistrement comptable est modifiée, et que cette zone existe dans la table FMMODIFZONE.

La « Modification des autres zones » trace les zones référencées ci-dessous en alimentant la valeur d'origine (c'est-à-dire avant modification), la valeur modifiée, la date de modification, et l'utilisateur qui a procédé à la mise à jour.

Les zones tracées par enregistrement (TNUMINT) puis par séquence (DNOSEQ) sont les suivantes :

- Date d'échéance,
- Moyen de paiement,
- Flux,
- Événement
- Cycle de validation,
- Responsable,
- Niveau de relance,
- Date de relance,
- BAP,
- Banque de domiciliation,
- RIB tiers,
- Tiers payeur,
- Tiers livré.

Si plusieurs modifications ont lieu sur le même enregistrement (ayant la même séquence TNUMINT/DNOSEQ), le traitement créé autant d'enregistrements que de modifications effectuées sur l'enregistrement.

Si l'enregistrement contient un compte de tiers (et donc un CG auxiliaisé), et que les zones « tracées » sont modifiées, alors les tables de mouvements historiques **FMHISTORAUXI**, **FMJOR**, et **FMMODIFZONE** sont automatiquement mises à jour.

Si l'enregistrement contient un compte général simple, et que les zones « tracées » sont modifiées, alors les tables de mouvements historiques **FMHISTORGENE**, **FMJOR**, et **FMMODIFZONE** sont automatiquement mises à jour.

La structure de FMMODIFZONE se présente comme suit :

Zones	Libellés
TSTE	Société
TETAB	Etablissement
TEXER	Code exercice
TPERIODE	Période
CPERIODE	Sous-période
TNUMINT	N° interne unique
TCPTG	Compte général
CTYPTIERS	Auxiliaire
TTIERS	Tiers
TDOCU	N° enregistrement
DATC	Date comptable
DATECHO	Date échéance origine
DATECHM	Date échéance modifiée
TMOYPAIO	Moyen de paiement origine
TMOYPAIM	Moyen de paiement modifié
TFLUXO	Code flux origine
TFLUXM	Code flux modifié
TEVENTO	Code évènement origine
TEVENTM	Code évènement modifié
TCYCLO	Cycle de validation origine
TCYCLEM	Cycle de validation modifié
TRESPO	Code responsable origine
TRESPM	Code responsable modifié
CNIVRELO	Niveau relance origine
CNIVRELM	Niveau relance modifié
DATRELO	Date relance origine
DATRELM	Date relance modifiée
TBAPO	Top BAP origine
TBAPM	Top BAP modifié
TBQDOMO	Banque de domiciliation origine

TBQDOMM	Banque de domiciliation modifiée
TRIBO	RIB tiers origine
TRIBM	RIB tiers modifié
TTIERS2O	Tiers 2 origine
TTIERS2M	Tiers 2 modifié
TTIELIVO	Tiers livré origine
TTIELIVM	Tiers livré modifié
DNOSEQ	N° séquence de comptabilité générale
TTIECENTO	Tiers Origine sur ligne de tiers
TTIECENTM	Tiers Centre modifié sur ligne de tiers
TUSERCRE	User de création
DATCRE	Date de création
TUSERMAJ	User de mise à jour
DATMAJ	Date de mise à jour

Chapitre 5 Droit à l'oubli

Principe général

Objectif

Dans Anael Finance Ws, la gestion de droit à l'oubli est traitée en deux étapes :

- Saisie des demandes d'épuration des tiers et des profils utilisateurs
- Traitement d'épuration des tiers et des profils utilisateurs.

Ce droit à l'oubli s'applique notamment :

- aux tiers qui veulent être déférencés à une date donnée
- aux tiers qui n'ont pas (ou plus) de mouvements et de cumuls dans la base de données.
- aux profils utilisateurs qui ne sont plus exploités dans la société (suite à un départ de l'entreprise).

Il existe deux typologies de tiers :

- Les tiers qui ont des mouvements détail et des cumuls comptables et/ou extracomptables dans la base de données. Dans ce cas, les tiers ne peuvent jamais être supprimés afin de conserver la cohérence de la base de données.
- Les tiers qui n'ont pas (ou plus) de mouvements détails, ni de cumuls comptables et/ou extracomptables dans la BDD. Cette situation concerne :
 - o Les tiers créés ou dupliqués par erreur dans la table des tiers FPTIERS, ou
 - o Les tiers qui n'ont plus de mouvements/cumuls suite à l'épuration d'un exercice clos.

Important : Avant toute épuration de tiers, s'assurer qu'une sauvegarde générale de la base a bien été effectuée au préalable. Ce traitement doit être effectué en mode exclusif c'est-à-dire qu'il ne faut aucune transaction avec Anael Finance Ws pendant le traitement d'épuration des tiers

Menu Options / Utilitaires / Epurations / Epuration des tiers et des utilisateurs

Saisie des demandes d'épuration

Epuration des tiers et utilisateurs dans la BDD

Les deux options « Saisie des demandes d'épuration », et « Epuration des tiers et utilisateurs dans la BDD » sont soumises à des contraintes d'accès. Elles sont accessibles uniquement par un profil utilisateur de type « Administrateur » si non un message bloquant est affiché :

« Il faut être administrateur de l'application pour accéder à la saisie des demandes d'épuration ».

« Il faut être administrateur de l'application pour accéder à l'épuration des tiers ».

(Cf Paragraphe sur la gestion des droits)

L'épuration des tiers et des utilisateurs se décompose en deux étapes principales :

- Saisie des demandes d'épuration

- Saisie des demandes d'épuration des tiers dans la table FPDEMEPUR qui ont une date de clôture renseignée. La nature de référence est 0 pour les tiers.
- Saisie des demandes d'épuration des utilisateurs dans la table FPDEMEPUR qui ont une date limite renseignée. La nature de référence est 1 pour les utilisateurs.
- Obligation de renseigner une date d'applicabilité qui doit être supérieure ou égale à la date du jour. Elle correspond à la date à partir de laquelle l'enregistrement peut être supprimé dans la base de données.
- Saisie obligatoire d'un motif d'épuration.
- Mémorisation du profil utilisateur qui a enregistré la demande d'épuration.

- Epuration des tiers et utilisateurs dans la BDD.

- Sélection d'une nature de référence (0 pour Tiers, ou 1 pour Utilisateurs)
- Extraction des tiers ou utilisateurs en provenance de la table FPDEMEPUR en fonction de la date d'applicabilité.
- Contrôle des cumuls (= 0) dans la société courante pour les tiers non créés en modèle.
- Pour les tiers créés en modèle, contrôle des cumuls (= 0) dans toutes les sociétés associées à la société modèle.
- Epuration des enregistrements relatifs aux tiers dans les tables secondaires des tiers, puis la table principale des tiers FPTIERS, et blocs-notes.
- Marquage de la table FPDEMEPUR (traçabilité de l'épuration) par le profil qui a lancé l'épuration, la date/heure de l'épuration des tiers et mise à jour du « Top Epuration » à 1.
- Epuration des utilisateurs dans la table FPUSER sous certaines conditions.

- Marquage de la table FPDEMEPUR (traçabilité de l'épuration) par le profil qui a lancé l'épuration, la date/heure effective de l'épuration des utilisateurs et mise à jour du « Top Epuration » à 1.

Paramètres

Dans le cadre du droit à l'oubli, les demandes d'épuration des tiers et des utilisateurs sont enregistrées dans une table avec une date d'applicabilité de l'épuration.

Les demandes d'épuration sont enregistrées dans la table référencée **FPDEMEPUR**. Cette table permet :

- d'enregistrer les demandes d'épuration sur les tiers et les utilisateurs.
- d'assurer la traçabilité de l'épuration des tiers et des utilisateurs dans la base de données.

Chaque enregistrement est affecté d'un compteur unique. Le dernier compteur utilisé provient de la table des compteurs de demandes d'épuration référencée **FPNUMEPUR**.

Code chemin

Afin de gérer au mieux l'épuration des tiers et des profils utilisateurs, le code chemin **EPR « Epuration »** doit être créé manuellement sur l'environnement. Ce code chemin est valable pour l'ensemble des sociétés du domaine.

Ce code chemin EPR est paramétré par le répertoire qui mémorise les identifiants des LOG en provenance de « l'épuration des tiers et des utilisateurs ».

En effet, chaque traitement d'épuration est tracé dans **une LOG** qui indique la date et heure d'exécution de l'épuration, les tiers (ou profils utilisateurs) épurés, les tables épurées ainsi que le nombre d'enregistrements supprimés par table.

L'identifiant de la LOG d'épuration est reporté dans la table des demandes d'épuration FPDEMEPUR.

Description de la table FPNUMEPUR

La table **FPNUMEPUR** permet d'initialiser le compteur de demandes d'épuration des tiers et des utilisateurs par société/nature de référence.

Zone	Libellé	Long	Commentaire
TSTE	Société	5 Char	Société courante
CNATREF	Nature référence	1 Char	Code 0 pour les tiers et, code 1 pour les profils utilisateurs.
DCOMPT	Compteur d'épuration	10 num.	
TUSERCRE	USER de création	10 char	
DATCRE	Date de création	Date	
TUSERMAJ	USER de mise à jour	10 char	
DATMAJ	Date de mise à jour	Date	

Description de la table FPDEMEPUR

La description de la table **FPDEMEPUR** se présente comme suit :

Zone	Long	Libellé
DCOMPT	10 num	Identifiant unique - Compteur automatique provient de la table FPNUMEPUR. En création, dernier chrono + 1 selon société/nature de référence
CNATREF	1 char	Nature de référence : 0 pour Tiers et 1 pour Utilisateurs
TREF	16 char	Référence de la clé à épurer Société /auxi/tiers ou Utilisateurs
TUSERDEM	10 Char	User de création de la demande : Profil utilisateur qui a enregistré la demande de suppression
DATDEM	Date	Date de création de la demande : Date d'enregistrement de la demande de suppression. Date du jour par défaut.
DHEURDEM	Date	Heure de création de la demande : Heure d'enregistrement de la demande de suppression. Heure système par défaut.
DATAPPLI	Date	Date d'applicabilité de suppression : Date à saisir manuellement par le responsable du traitement. Zone obligatoire.
CREAL	1 booléen	Top indique si l'épuration a été réalisée dans la BDD. Initialisé à 0 (Non épuré) lors de la saisie de la demande d'épuration Initialisé à 1 (épuré) lors du traitement d'épuration des tiers /Users ou par le bouton « Supprimer » en Maintenance des tiers ou Maintenance des USERS.
TUSERSUP	10 Char	User d'épuration : Profil utilisateur qui a effectué l'épuration de l'enregistrement. Zone mise à jour lors du traitement d'épuration des tiers/users ou par le bouton « Supprimer » en Maintenance des tiers ou Maintenance des USERS. Zone ni saisissable, ni modifiable.
DATSUP	Date	Date d'épuration : Date système mise à jour lors du traitement d'épuration des tiers/users ou par le bouton « Supprimer » en Maintenance des tiers ou Maintenance des USERS. Zone ni saisissable, ni modifiable

Zone	Long	Libellé
DHEURSUP	Date	Heure d'épuration : Heure système mise à jour lors du traitement d'épuration des tiers/users ou par le bouton « Supprimer » en Maintenance des tiers ou Maintenance des USERS. Zone ni saisissable, ni modifiable
TTRAITEMENT	255 Char	Nom du traitement qui a épuré l'enregistrement : Zone mise à jour par le traitement d'épuration des tiers/users ou par le bouton « Supprimer » en Maintenance des tiers ou Maintenance des USERS. Zone ni saisissable, ni modifiable
TIDENTLOG	250 Char	Cette zone contient le numéro de l'identifiant de la LOG stockée dans le répertoire défini dans le code chemin EPR. Cette log trace l'épuration (date/heure de l'épuration, profil utilisateur qui a lancé l'épuration, les codes tiers épurés, les tables de références épurées, et le nombre d'enregistrements par table). Zone ni saisissable, ni modifiable
TCOMMENT	120 Char	Texte libre correspondant au motif d'épuration des tiers/users. Zone mise à jour lors de l'enregistrement de la demande d'épuration des tiers ou utilisateurs.

Demande d'épuration des tiers et profils utilisateurs

Ce traitement permet d'enregistrer les demandes d'épuration des tiers et des utilisateurs. Ces demandes sont effectuées sous l'entière responsabilité de l'utilisateur qui enregistre la demande. Ensuite, ces demandes d'épuration sont prises en compte dans le traitement d'épuration des tiers et des utilisateurs. Chaque enregistrement fait l'objet d'un marquage lors de la suppression effective du paramètre dans la base de données.

Chaque enregistrement alimente la table des demandes d'épuration **FPDEMEPUR**.

Critères

Le bouton « Nouveau » affiche les critères suivants :

- Compteur
- Nature de référence
- Auxiliaire
- Tiers
- Utilisateur
- Date d'applicabilité de suppression
- Motif d'épuration

The screenshot shows the Infor FMS Anael Finance 4.5.0.41 interface. The main window displays a table titled 'Demande d'épuration des tiers et utilisateurs'. The table has columns for Compteur, Nature, Référence, User, Date, Heure, Date d'applicabilité, Top réalisation, User de la sup, Date de la sup, Heure de la sup, Traitement, Identifiant log, and Motif d'épuration. The table contains multiple rows of data, with the row for 'CEZ01CX006' highlighted in yellow. Below the table, there is a 'Nouveau' form with fields for Compteur, Nature de référence, Auxiliaire, Tiers, Utilisateur, Date d'applicabilité de suppression, and Motif d'épuration. The form is currently empty, and the 'Motif d'épuration' field is set to 'DEFERENCIEMENT'.

Compteur	Nature	Référence	User de la de	Date de la	Heure	Date d'applicabilité d	Top réalisation	User de la sup	Date de la sup	Heure de la sup	Traitement	Identifiant log	Motif d'épuration
11 0	CEZ	CEZ01CX008	CEZ	04/05/2018	15:33:33	04/05/2018	1	CEZ	04/05/2018	15:35:51	Anael Finance EpurationTiers.dfl	EPURATION_TIERS_20180504153551.txt	DEMANDE SUPP
12 0	CEZ	CEZ01CX009	CEZ	04/05/2018	15:34:32	04/05/2018	1	CEZ	04/05/2018	15:35:56	Anael Finance EpurationTiers.dfl	EPURATION_TIERS_20180504153556.txt	DOUBLON
13 0	CEZ	CEZ01CX011	CEZ	04/05/2018	15:46:31	04/05/2018	1	CEZ	04/05/2018	15:59:28	Anael Finance EpurationTiers.dfl	EPURATION_TIERS_20180504155928.txt	ERREUR PARAMETR
20 0	CEZ	CEZ01CX006	CEZ	11/05/2018	10:55:32	11/05/2018	1	CEZ	11/05/2018	11:12:46	Anael Finance FicheTiers.dfl	EPURATION_TIERS_CEZ01CX006_20180511112056.txt	DEMANDE A OUBLI
21 0	CEZ	CEZ01CX006	CEZ	11/05/2018	10:56:04	11/05/2018	1	CEZ	11/05/2018	11:29:29	Anael Finance FicheTiers.dfl	EPURATION_TIERS_CEZ01CX006_20180511112926.txt	ERREUR DE PARAM
27 0	CEZ	CEZ01CX043	CEZ	11/05/2018	11:45:46	11/05/2018	1	CEZ	14/05/2018	11:44:24	Anael Finance EpurationTiers.dfl	EPURATION_TIERS_20180514114423.txt	ERREUR
31 0	CEZ	CEZ01CX041	CEZ	11/05/2018	12:28:56	11/05/2018	1	AFAM	11/05/2018	13:49:37	Anael Finance EpurationTiers.dfl	EPURATION_TIERS_20180511134936.txt	DROIT AL OUBLI
32 0	CEZ	CEZ01CX040	CEZ	11/05/2018	12:29:23	11/05/2018	1	AFAM	11/05/2018	13:49:31	Anael Finance EpurationTiers.dfl	EPURATION_TIERS_20180511134926.txt	DROIT AL OUBLI
33 0	CEZ	CEZ01CX045	AFAM	11/05/2018	13:58:58	11/05/2018	1	AFAM	11/05/2018	14:00:58	Anael Finance EpurationTiers.dfl	EPURATION_TIERS_20180511140056.txt	DROIT AL OUBLI
34 0	CEZ	CEZ01CX047	AFAM	11/05/2018	14:00:12	11/05/2018	1	AFAM	11/05/2018	14:01:00	Anael Finance EpurationTiers.dfl	EPURATION_TIERS_20180511140056.txt	DROIT AL OUBLI
1 0	CEZ	CEZ01CX050	SUPERVISOR	27/04/2018	17:12:46	27/04/2018	0						DEFERENCIEMENT
2 0	CEZ	CEZ01CX100	SUPERVISOR	27/04/2018	17:13:23	27/04/2018	0						DEFERENCIEMENT
4 0	CEZ	CEZ01CX062	SUPERVISOR	02/05/2018	14:43:44	31/03/2018	0						SOLDE A 0
5 0	CEZ	CEZ01CX003	SUPERVISOR	02/05/2018	16:25:24	31/12/2018	0						SOLDE A 0
16 0	CEZ	CEZ01CX190A	SUPERVISOR	09/05/2018	10:40:19	09/05/2018	1	SUPERVISOR	09/05/2018	11:10:52	Anael Finance EpurationTiers.dfl	EPURATION_TIERS_20180509111020.txt	SOLDE NULL
17 0	CEZ	CEZ01CX190A	SUPERVISOR	09/05/2018	11:12:38	09/05/2018	1	SUPERVISOR	09/05/2018	12:38:57	Anael Finance EpurationTiers.dfl	EPURATION_TIERS_20180509122843.txt	DROIT AL OUBLI
18 0	CEZ	CEZ01CX190A	SUPERVISOR	09/05/2018	13:56:55	09/05/2018	1	SUPERVISOR	09/05/2018	13:58:06	Anael Finance EpurationTiers.dfl	EPURATION_TIERS_20180509135755.txt	DOUBLON
38 0	CEZ	CEZ01CX061	CEZ	14/05/2018	12:39:31	14/05/2018	1	CEZ	14/05/2018	12:40:37	Anael Finance FicheTiers.dfl	EPURATION_TIERS_CEZ01CX061_20180514124035.txt	SOLDE NULL
39 0	CEZ	CEZ01CX066	CEZ	14/05/2018	12:40:25	14/05/2018	1	CEZ	14/05/2018	12:40:42	Anael Finance FicheTiers.dfl	EPURATION_TIERS_CEZ01CX066_20180514124040.txt	DROIT AL OUBLI

FPDEMEPUR 58 Enregistrements(s) 29 Enregistrements(s) affiché(s)

Nouveau

Compteur: 0

Nature de référence: Tiers

Auxiliaire: AUXILIARIES

Tiers: C127

Utilisateur: ELOISE AND CO_CCCC

Date d'applicabilité de suppression: 14/05/2018

Motif d'épuration: DEFERENCIEMENT

Contrôle des zones

Compteur : Zone non accessible. Cette zone est alimentée lors de la validation de l'enregistrement. Le traitement recherche le dernier compteur dans la table des compteurs d'épuration FPNUMEPUR + 1 sur la clé « société/Nature de référence ».

Nature de référence : Zone obligatoire. Les deux valeurs possibles sont les suivantes :

- 0 pour Tiers

Si ce traitement est lancé sur une société fille, et que l'accès à la table des tiers FPTIERS est « M » (Modèle), afficher un message bloquant : « les demandes d'épuration doivent être saisies sur la société Modèle ».

Si ce traitement est lancé sur une société fille, et que l'accès à la table des tiers FPTIERS est « D » (les deux), seuls les tiers créés sur la société fille peuvent faire l'objet d'une demande d'épuration sur la société fille. Si non, afficher un message bloquant : « les demandes d'épuration doivent être saisies sur la société Modèle pour les tiers créés en Modèle ».

Si ce traitement est lancé sur une société fille, et que l'accès à la table des tiers FPTIERS est « S » (société), alors la demande d'enregistrement de l'épuration peut être effectuée.

- 1 pour les profils utilisateurs

Auxiliaire :

L'affichage de cette zone est conditionné. La zone est accessible uniquement si la nature de référence est « Tiers » (Code 0). Zone obligatoire. Zone déclarée sur 1 caractère alphanumérique. La valeur doit exister dans la table des codes auxiliaires FPAUXI.

Tiers :

L'affichage de cette zone est conditionné. Zone accessible uniquement si la nature de référence est 0 c'est à dire Tiers. Zone obligatoire. Zone déclarée sur 8 caractères alphanumériques. La valeur doit exister dans la table des tiers FPTIERS, et doit être associée à l'auxiliaire renseigné précédemment. Le tiers doit avoir une date de clôture renseignée. Si non, un message est affiché : « La date de clôture du tiers n'est pas renseignée ».

Si la date clôture est renseignée, elle doit être inférieure ou égale à la date du jour. Si non un message est affiché : « La date de clôture du tiers est supérieure à la date du jour »

Utilisateur :

L'affichage de ces zones est conditionné. La zone est accessible uniquement si la nature de référence est « Utilisateur » (Code 1). Zone obligatoire. Zone déclarée sur 10 caractères alphanumériques. La valeur doit exister dans la table des utilisateurs FPUSER. L'utilisateur doit avoir une date limite renseignée dans la tables des profils utilisateurs FPUSER. Si non, un message bloquant est affiché : « La date limite de l'utilisateur n'est pas renseignée ».

Si la date limite est renseignée, elle doit être inférieure ou égale à la date du jour. Si non un message bloquant est affiché : « La date limite de l'utilisateur est supérieure à la date du jour »

Date d'applicabilité : Zone obligatoire. Zone déclarée en format Date. Elle doit être obligatoirement **supérieure ou égale à la date du jour**. Elle correspond à la date à partir de laquelle l'enregistrement peut faire l'objet d'une épuration dans la base de données. Dès que l'enregistrement est validé, la date d'applicabilité n'est plus modifiable par l'utilisateur.

Motif d'épuration : Zone obligatoire. Zone déclarée sur 120 caractères alphanumériques. Cette zone doit être renseignée par le motif de la suppression de l'enregistrement. Le motif d'épuration est modifiable en « Modification » de l'enregistrement.

Lors de la validation de l'enregistrement, la concaténation de la clé Société de création/auxi/tiers ou Utilisateur est mise à jour dans la zone « Référence » (zone TREF de FPDEMEPUR).

Important :

Les demandes d'enregistrement d'épuration sont directement subordonnées à l'accès de la table des tiers FPTIERS sur les sociétés d'exploitation. Si l'accès de la table FPTIERS est :

- M : alors les demandes d'épuration doivent être enregistrées sur la société modèle
- S : alors les demandes d'épuration doivent être enregistrées sur la société fille
- D : alors les demandes d'épuration doivent être enregistrées sur :
 - o la société modèle pour les tiers créés sur la modèle
 - o la société fille pour les tiers créés sur la fille

Les colonnes du tableur sont les suivantes :

- Compteur
- Nature de référence
- Référence (qui contient la clé de l'enregistrement « Société/auxiliaire/tiers ou Utilisateurs)
- Profil Utilisateur de la demande
- Date de la demande
- Heure de la demande
- Date d'applicabilité
- Motif de suppression
- Top Suppression
- Profil Utilisateur de suppression
- Date de suppression
- Heure de suppression
- Traitement de suppression
- Identifiant Log

Bouton « Modifier » :

Ce bouton est accessible uniquement sur les enregistrements qui ont le « Top Réalisation = 0 » c'est-à-dire sur les tiers ou profils utilisateurs qui n'ont pas encore été épurés dans la base de données. Seul le motif de l'épuration est modifiable sur l'enregistrement.

Ce bouton n'est pas accessible sur les enregistrements qui ont le « Top Réalisation = 1 » dans FPDEMEPUR afin de garantir la traçabilité des enregistrements épurés dans Anael Finance Ws.

Bouton « Supprimer » :

Ce bouton est accessible uniquement sur les enregistrements qui ont le « Top Réalisation = 0 » c'est-à-dire sur les tiers ou profils utilisateurs qui n'ont pas encore été épurés dans la base de données.

Ce bouton n'est pas accessible sur les enregistrements qui ont le « Top Réalisation = 1 » dans FPDEMEPUR afin de garantir la traçabilité des enregistrements épurés dans FINANCE WS.

Alimentation de la table FPDEMEPUR

Lors de l'enregistrement des demandes d'épuration (tiers ou Utilisateurs), les zones qui sont mises à jour dans la table des demandes d'épuration **FPDEMEPUR** sont les suivantes :

- | | |
|------------|----------------------------------|
| - DCOMPT | Compteur de l'enregistrement |
| - CNATREF | Nature référence |
| - TREF | Référence de l'enregistrement |
| - TUSERDEM | Profil Utilisateur de la demande |
| - DATDEM | Date de la demande |
| - DHEURDEM | Heure de la demande |
| - DATAPPLI | Date d'applicabilité |
| - CREAL | Top épuration forcé à 0 |
| - TCOMMENT | Motif de l'épuration |

Zone	Long	libellé
DCOMPT	10 num.	Compteur de la demande d'épuration. Lors de la saisie d'une demande d'épuration, recherche du dernier compteur dans la table FPNUMEPUR selon la clé société/nature de référence, et incrémentation de 1 au dernier compteur.
CNATREF	1 char	Nature de référence : 0 pour Tiers et 1 pour Utilisateurs Zone alimentée lors de la saisie de la demande d'épuration.
TREF	16 char	Référence : Zone alimentée par la clé « Société de création/auxi/tiers » si Nature de référence = 0 (Tiers), ou « Utilisateur » si Nature de référence = 1 (Utilisateurs).
TUSERDEM	10 Char	Profil Utilisateur qui créé la demande d'épuration : zone alimentée lors de la saisie de la demande d'épuration.
DATDEM	Date	Date de création de la demande : zone alimentée lors de la saisie de la demande d'épuration.
DHEURDEM	Date	Heure de création de la demande : zone alimentée lors de la saisie de la demande d'épuration.
DATAPPLI	Date	Date d'applicabilité : zone alimentée lors de la saisie de la demande d'épuration.
CREAL	1 booléen	Réalisation de l'épuration : Zone initialisée à 0 lors de la saisie de la demande d'épuration. Zone forcée à 1 lors de l'épuration de l'enregistrement.
TUSERSUP	10 Char	Profil utilisateur qui a supprimé l'enregistrement : Zone alimentée lors de l'épuration si non NULL
DATSUP	Date	Date de suppression de l'enregistrement : Zone alimentée lors de l'épuration si non NULL
DHEURSUP	Date	Heure de suppression de l'enregistrement : Zone alimentée lors de l'épuration si non NULL
TTRAITEMENT	255 Char	Code traitement d'épuration. Zone alimentée lors de l'épuration si non NULL
TIDENTLOG	250 Char	Identifiant de la LOG d'épuration. Zone alimentée lors de l'épuration si non NULL
TCOMMENT	120 Char	Motif d'épuration du tiers ou du profil utilisateur. Zone alimentée lors de l'enregistrement de la demande d'épuration.

Epuration des tiers et utilisateurs

Critères

Les critères de sélection sont les suivants :

- Société
- Nature de référence
- Auxiliaire
- Tiers début
- Tiers fin
- Utilisateur début
- Utilisateur fin
- Date applicabilité de fin

BOUTON « Lancer »

Le bouton « lancer » alimente alors tous les tiers (ou utilisateurs) bons à être épurés un premier tableur.

The screenshot shows the 'Epuration des tiers et utilisateurs' window in Infor FHM Anael Finance 4.5.0.41. The interface includes a left-hand navigation pane with various filters and a main results table. The table displays the following data:

Compteur	Nature de référence	Référence	Date d'applicabilité de suppression	User de la demande	Date de la demande	Heure de la demande	Top réalisation	Motif d'épuration
35 0		CEZ01CX850	14/05/2018	CEZ	14/05/2018	09:38:04	0	DEFERENCIEMENT
41 0		CEZ01CX870	14/05/2018	CEZ	14/05/2018	15:24:45	0	DROIT A L OUBLI
42 0		CEZ01CX871	14/05/2018	CEZ	14/05/2018	15:25:02	0	DROIT A L OUBLI
43 0		CEZ01CX872	14/05/2018	CEZ	14/05/2018	15:25:21	0	DROIT A L OUBLI

Below the main table, there is a summary bar for 'FFCEMEPUR' showing 8 registrations and 4 displayed. A second table below shows a single row of data:

Compteur	Nature de référence	Référence	Date d'applicabilité de suppression	User de la demande	Date de la demande	Heure de la demande	Top réalisation	Motif d'épuration
38 0		CEZ01CX850	14/05/2018	CEZ	14/05/2018	09:38:04	0	DEFERENCIEMENT

The bottom summary bar for 'FFCEMEPUR' shows 0 registrations and 0 displayed.

Contrôles de zones

Société : Correspond à la société courante. Zone protégée.

Nature de référence : zone déclarée en combo box. Les deux valeurs possibles sont les suivantes :

- Tiers (Code 0)
- Utilisateurs (Code 1)

Auxiliaire : l'affichage de cette zone est conditionné. Cette zone est accessible si la nature de référence est « Tiers ». Zone facultative. Zone déclarée sur 1 caractère alphanumérique. Si la valeur est renseignée, alors elle doit exister dans la table des codes auxiliaires FPAUXI.

Tiers début et fin : l'affichage de ces zones est conditionné. Ces zones sont accessibles si la nature de référence est « Tiers ». Zones déclarées sur 8 caractères alphanumériques. Zones facultatives. Si les tiers sont renseignés, ils doivent exister dans la table des tiers FPTIERS, et doivent être associés au code auxiliaire (si renseigné).

Utilisateurs début et fin : l'affichage de ces zones est conditionné. Cette zone est accessible si la nature de référence est « Utilisateur ». Zones déclarées sur 10 caractères alphanumériques. Zones facultatives. Si les tiers sont renseignés, ils doivent exister dans la table des tiers FPTIERS, et doivent être associés au code auxiliaire (si renseigné).

Date applicabilité de fin : Zone initialisée par la date du jour par défaut.

Extraction des enregistrements

Le traitement d'épuration des tiers et des utilisateurs repose sur le principe suivant :

- Le traitement lit la table des demandes d'épuration FPDEMEPUR,
- Si la nature de référence = Tiers (Code 0), seuls les **tiers** sont extraits.
 - Seuls les enregistrements correspondant à la société courante sont extraits. Les 5 premiers caractères de la zone TREF (Référence) correspondent au code société. Les tiers créés sur la société Modèle sont épurés sur la société modèle. Les tiers créés sur la société fille sont épurés sur la société fille.
 - Seuls les tiers correspondant au code auxiliaire sont extraits : le traitement recherche le code auxiliaire en position 6 de la zone TREF (Référence).
 - Seuls les codes tiers correspondant aux critères sont extraits : le traitement recherche les tiers en position 9 à 16 de la zone TREF (Référence).
 - Tous les enregistrements correspondant aux critères de sélection doivent avoir le « Top Réalisation » = 0 c'est-à-dire tiers non encore épurés.
 - La date d'applicabilité des tiers doit être inférieure ou égale à la date d'applicabilité renseignée dans les critères de sélection (date du jour par défaut).

- Si les tiers sont créés sur une société fille ou société indépendante, aucun cumul comptable ou extracomptable ne doit exister dans la table des cumuls comptables FMCUMUL (type T) ou tables des cumuls extracomptables FMCUMULEXTRA (Type T) ou dans le brouillard sur la société courante.
- Si les tiers sont créés sur une société modèle, aucun cumul comptable ou extracomptable ne doit exister dans FMCUMUL (type T) ou FMCUMULEXTRA (Type T) ou dans le brouillard sur toutes les sociétés du domaine qui sont associées à la société modèle courante.
- Si nature de référence = Utilisateurs (Code 1), seuls **les profils utilisateurs** sont extraits.
 - Seuls les utilisateurs correspondant aux critères de sélection sont extraits : le traitement recherche les utilisateurs de la position 1 à 10 dans la zone TREF (Référence).
 - Tous les utilisateurs correspondant aux critères de sélection doivent avoir le « Top Réalisation » = 0 c'est-à-dire profils utilisateurs non encore épurés.
 - La date d'applicabilité des profils utilisateurs doit être inférieure ou égale à la date d'applicabilité renseignée dans les critères de sélection (date du jour par défaut).
 - Aucun contrôle par rapport à la société courante n'est effectué car les profils utilisateurs sont créés pour l'ensemble des sociétés du domaine.

Traitement

L'épuration des tiers ou profils utilisateurs est effectuée à l'aide de deux tableurs :

- Un **premier tableur** est chargé par tous les tiers (ou utilisateurs) bons à être épurés respectant les critères de sélection en provenance de FPDEMEPUR.
- Dans le premier tableur, sélectionner un ou plusieurs enregistrements qui doivent être supprimés dans la base de données. Le bouton « Transfert » devenant accessible transfère tous les enregistrements sélectionnés dans le second tableur.

Bouton « Transfert » (ou SHIFT F1) :

Pour sélectionner un tiers (ou user) ou un ensemble de tiers (ou User), cliquer sur le premier enregistrement à sélectionner, puis défiler si besoin, et enfin cliquer sur « **SHIFT** » et le dernier enregistrement souhaité. La fonction « **Transfert** » permet de sélectionner un enregistrement ou un ensemble d'enregistrements en les transférant automatiquement dans le second tableur.

Cette fonction bloque automatiquement les tiers (ou user) concernés dans le premier tableur. Les cases à cocher sont automatiquement renseignées dans le tableur du haut, et elles sont protégées.

- Un **second tableur** permet d'afficher uniquement les tiers (ou profils utilisateurs) sélectionnés qui doivent faire l'objet d'une suppression effective. Les enregistrements qui sont transférés dans ce second tableur sont automatiquement cochés dans le premier tableur afin d'éviter toute nouvelle sélection intempestive. Le bouton « Epurer » permet de supprimer les enregistrements dans la base de données, puis de les tracer dans la table de demandes d'épuration FPDEMEPUR.

« **Annuler** » :

Ce bouton permet d'abandonner la sélection des enregistrements. Pour annuler la sélection d'un ou plusieurs enregistrements, les sélectionner dans le tableur du bas, puis presser sur le bouton « Annuler ». Les enregistrements sélectionnés disparaissent du tableur du bas, et leur case à cocher correspondante est remise à blanc dans le tableur du haut. Ces enregistrements peuvent à nouveau être sélectionnés.

« **Epurer** » :

Ce bouton permet de supprimer physiquement les enregistrements dans la base de données.

Lors de l'épuration des tiers (Nature de référence : 0), un message de confirmation est affiché : « Vous allez supprimer les tiers sélectionnés. Cette action est irrémédiable. Voulez-vous continuer O/N ? ».

- Si non le traitement ne procède à aucune épuration des tiers dans la base de données.
- Si oui, le traitement :
 - Epure les enregistrements du tiers dans les tables suivantes :
 - FPTIERS
 - FPRIBTIER
 - FPTIERSMAND
 - FPTIERSDAS2
 - FPCONTACT
 - FPCLICODG
 - FPENCOURS
 - FPREMISEGLOB
 - FPTIERSINTERCO
 - FPADRESSMAIL (interlocuteur associé au tiers)
 - FPADRSTRUCT
 - Fichier bloc notes .DXT
 - Marque les enregistrements supprimés dans la table FPDEMEPUR :

• CREAL	Il est forcé à 1
• TUSERSUP	Profil utilisateur qui a lancé l'épuration
• DATSUP	Date de l'épuration
• DHEURSUP	Heure de l'épuration
• TTRAITEMENT	Code Traitement d'épuration
• TIDENTLOG	Identifiant de la LOG d'épuration

- Alimente la LOG d'épuration dans le répertoire défini dans le code chemin EPR « Epuration ». Une LOG est générée par traitement d'épuration. Elle est codifiée comme suit :

« EPURATION_TIERS_AAAAMMJJ_HEURE.LOG »

Pour chaque tiers supprimé, cette LOG met en évidence la liste des tables épurées, ainsi que le nombre d'enregistrements supprimés par table.

```

EPURATION_TIERS_20230417113015.bt
1 Début -**** Epuration **** : 11:30:15
2 S009/E/FS26B
3 → FFTIERS → 1 enregistrement(s) supprimé(s)
4 → FPCLICODG → 0 enregistrement(s) supprimé(s)
5 → FFRISTIER → 1 enregistrement(s) supprimé(s)
6 → FPCONTACT → 1 enregistrement(s) supprimé(s)
7 → FPENCOURS → 0 enregistrement(s) supprimé(s)
8 → FPREMISEGLOB → 1 enregistrement(s) supprimé(s)
9 → FFTIERSINTERCO → 0 enregistrement(s) supprimé(s)
10 → FFTIERSMAND → 0 enregistrement(s) supprimé(s)
11 → FFTIERSDAS2 → 1 enregistrement(s) supprimé(s)
12 → FPADRESSMAIL → 1 enregistrement(s) supprimé(s)
13 → FPADRSTRUCT → 1 enregistrement(s) supprimé(s)
14 → DXT → 1 enregistrement(s) supprimé(s)
15
16 Fin -**** Epuration **** : 11:30:15
17

```

Lors de l'épuration des utilisateurs (Nature de référence : 1), un message de confirmation est affiché lors de l'épuration : « Vous allez supprimer les utilisateurs sélectionnés. Cette action est irrémédiable. Voulez-vous continuer O/N ? ».

- Si non le traitement ne procède à aucune épuration des utilisateurs dans FPUSER.
- Si oui, le traitement :
 - Epure la table des profils utilisateurs FPUSER.
 - Marque les enregistrements supprimés dans la table FPDEMEPUR.
 - CREAL Il est forcé à 1
 - TUSERSUP Profil utilisateur qui a lancé l'épuration
 - DATSUP Date de l'épuration
 - DHEURSUP Heure de l'épuration
 - TTRAITEMENT Code Traitement d'épuration
 - TIDENTLOG Identifiant de la LOG d'épuration
- Alimente la LOG d'épuration dans le répertoire défini dans le code chemin EPR « Epuration ». Une LOG est générée par traitement d'épuration. Elle est codifiée comme suit :

« EPURATION_UTILISATEUR_AAAAMMJJ_HEURE.LOG »

Pour chaque profil utilisateur supprimé, cette LOG met en évidence le nombre d'enregistrements supprimés dans la table des utilisateurs.

```
EPURATION_UTILISATEUR_20180514120937.txt - Bloc-notes
Fichier Edition Format Affichage ?
Début - *** Epuration *** : 12:09:37
S23   FPUSER  1 enregistrement(s) supprimé(s)

S30   FPUSER  1 enregistrement(s) supprimé(s)

S31   FPUSER  1 enregistrement(s) supprimé(s)

S33   FPUSER  1 enregistrement(s) supprimé(s)

S45   FPUSER  1 enregistrement(s) supprimé(s)

Fin - *** Epuration *** : 12:09:38
```

Alimentation de la table FPDEMEPUR

Lors de l'épuration effective des enregistrements (tiers ou Utilisateurs), les zones qui sont mises à jour dans la table des demandes des épurations **FPDEMEPUR** sont les suivantes :

- | | |
|---------------|---|
| - CREAL | Top épuration forcé à 1 |
| - TUSERSUP | User de suppression de l'enregistrement |
| - DATSUP | Date de suppression de l'enregistrement |
| - DHEURSUP | Heure de suppression de l'enregistrement |
| - TTRAITEMENT | Traitement qui a supprimé l'enregistrement |
| - TIDENTLOG | Identifiant Log qui a supprimé l'enregistrement |

Zone	Long	Libellé
DCOMPT	10 char	Compteur associé au tiers ou à l'utilisateur épuré
CNATREF	1 char	Nature de référence : 0 pour Tiers et 1 pour Utilisateurs
TREF	16 char	Référence de la clé « société de création/auxi/tiers » ou « Utilisateur »
TUSERDEM	10 Char	User de création de la demande : Profil utilisateur qui a enregistré la demande de suppression
DATDEM	Date	Date de création de la demande : Date d'enregistrement de la demande de suppression.
DHEURDEM	Date	Heure de création de la demande : Heure d'enregistrement de la demande de suppression.
DATAPPLI	Date	Date d'applicabilité de l'enregistrement
CREAL	1 booléen	Zone forcée à 1 lors de « l'épuration des tiers/users » ou par le bouton « Supprimer » en Maintenance des tiers, ou Maintenance des USERS
TUSERSUP	10 Char	Utilisateur qui a supprimé l'enregistrement lors de l'« Epuration des tiers/users » ou par le bouton « Supprimer » en Maintenance des tiers, ou Maintenance des USERS.
DATSUP	Date	Date de suppression l'enregistrement lors de l'« Epuration des tiers/users » ou par le bouton « Supprimer » en Maintenance des tiers ou Maintenance des USERS.
DHEURSUP	Date	Heure de suppression l'enregistrement lors de l'« Epuration des tiers/users » ou par le bouton « Supprimer » en Maintenance des tiers ou Maintenance des USERS.
TTRAITEMENT	255 Char	Code traitement qui a supprimé l'enregistrement (lors de l'« Epuration des tiers/users » ou par le bouton « Supprimer » en Maintenance des tiers ou Maintenance des USERS.

Zone	Long	Libellé
TIDENTLOG	250 Char	Alimenter l'identifiant de la LOG générée lors de « l'épuration des tiers/users » ou par le bouton « Supprimer » en Maintenance des tiers ou Maintenance des USERS. Cette LOG est mémorisée dans le répertoire défini dans le code chemin EPR. Zone ni saisissable, ni modifiable.
TCOMMENT	120 Char	Zone alimentée par le motif de suppression de l'enregistrement.

Maintenance des tiers

Bouton "Supprimer"

En maintenance des tiers, lorsque le bouton « Supprimer » est activé sur un tiers, le traitement épure les tables secondaires des tiers, puis le tiers dans FPTIERS, mais recherche également si ce tiers existe dans la table des demandes d'épuration FPDEMEPUR.

- Si le tiers existe dans la table des demandes d'épuration FPDEMEPUR (Via la zone TREF), et que le « top réalisation » = 0 c'est-à-dire non encore épuré, alors le bouton « Supprimer » de la maintenance des tiers procède comme suit :
 - o Le message suivant est affiché « Les enregistrements complémentaires vont aussi être supprimés, voulez-vous continuer ? O/N » Si oui le message suivant s'affiche « Voulez-vous supprimer cet enregistrement ? ». Si non, le traitement ne supprime pas l'enregistrement.
 - o Si oui, le traitement supprime les tiers dans les tables secondaires des tiers, dans la table principale des tiers, et enfin marque les zones suivantes dans la table des demandes d'épuration FPDEMEPUR comme suit :

▪ CREAL	Top épuration est forcé à 1
▪ TUSERSUP	User de suppression de l'enregistrement
▪ DATSUP	Date de suppression de l'enregistrement
▪ DHEURSUP	Heure de suppression de l'enregistrement
▪ TTRAITEMENT	Traitement qui a supprimé l'enregistrement référencé « Anael.Finance.FicheTiers.dll ».
 - o Le traitement contrôle que le répertoire EPR existe. Si le code chemin « EPR » n'existe pas, un message bloquant est affiché « Le répertoire EPR n'existe pas. Vous devez le créer dans la table des codes chemins de la société ».
 - o La LOG d'épuration est générée dans le répertoire « EPR » : elle trace toutes les tables épurées pour ce tiers. Les tables de traçabilité du tiers ne sont pas indiquées sur cette LOG d'épuration.
 - o L'identifiant de la log est mis à jour dans la zone TIDENTILOG de la table FPDEMEPUR. Le nom de la LOG est structuré comme suit :

EPURATION_TIERS_SociétéAuxiliaireTiers_AAAAMMJJ_HHMMSS.txt

- Si le tiers existe dans la table des demandes d'épuration FPDEMEPUR (Via la zone référence TREF), et que le « top réalisation » = 1 c'est-à-dire déjà épuré, c'est le principe standard qui s'applique c'est-à-dire la suppression classique d'un tiers. La table des demandes d'épuration n'est pas impactée dans ce cas.

- Si le tiers n'existe pas dans la table des demandes d'épuration FPDEMEPUR (Via la zone référence TREF), c'est le principe standard qui s'applique c'est-à-dire la suppression classique d'un tiers. La table des demandes d'épuration n'est pas impactée dans ce cas.

Maintenance des utilisateurs

Bouton "Supprimer"

En maintenance des utilisateurs, lorsque le bouton « Supprimer » est activé sur un utilisateur, le traitement épure la table des utilisateurs FPUSER, mais recherche également si cet utilisateur existe dans la table des demandes d'épuration FPDEMEPUR.

- Si l'utilisateur existe dans la table des demandes d'épuration (Via la zone Référence TREF), et que le « top réalisation » = 0 c'est-à-dire non encore épuré, alors le bouton « Supprimer » de la fiche Utilisateurs procède comme suit :
 - o Le message suivant est affiché « Voulez-vous supprimer cet enregistrement ? O/N ». Si non, le traitement ne supprime pas l'enregistrement.
 - o Si oui, le traitement supprime l'enregistrement dans la table des utilisateurs, puis marque l'enregistrement dans la table des demandes d'épuration FPDEMEPUR comme suit :

▪ CREAL	Top épuration est forcé à 1
▪ TUSERSUP	User de suppression de l'enregistrement
▪ DATSUP	Date de suppression de l'enregistrement
▪ DHEURSUP	Heure de suppression de l'enregistrement
▪ TTRAITEMENT	Traitement qui a supprimé l'enregistrement référencé « Anael.Finance.FicheObjetsReference.dll »
 - o Le traitement contrôle que le répertoire EPR existe. Si le code chemin « EPR » n'existe pas, un message bloquant est affiché « Le répertoire EPR n'existe pas. Vous devez le créer dans la table des codes chemins de la société ».
 - o La LOG d'épuration est générée dans le répertoire « EPR » : elle trace l'épuration de l'enregistrement dans la table des utilisateurs FPUSER.
 - o L'identifiant de la log est mis à jour dans la zone TIDENTILOG de la table FPDEMEPUR. Le nom de la LOG est structuré comme suit :

EPURATION_TIERS_USER_AAAAMMJJ_HHMMSS.txt

- Si l'utilisateur existe dans la table FPDEMEPUR (Via la zone TREF), et que le top CREAL est égal à 1 (c'est-à-dire déjà épuré), c'est le principe standard qui s'applique c'est-à-dire la suppression classique d'un utilisateur. La table FPDEMEPUR n'est pas impactée dans ce cas.

- Si l'utilisateur n'existe pas dans la table FPDEMEPUR (Via la zone TREF), c'est le principe standard qui s'applique c'est-à-dire la suppression classique d'un utilisateur. La table FPDEMEPUR n'est pas impactée dans ce cas.

Chapitre 6 Gestion des droits

Droits d'accès sur les références

Finance WS permet d'exploiter une « Gestion des droits » sur les sociétés, les établissements, les journaux, les guides de saisie, les comptes généraux et les centres d'imputations. Dans la société (Onglet « Droits »), si la gestion des droits est activée sur ces différentes tables, alors les traitements de Finance WS sont soumis aux différentes contraintes de droit en « Ecriture », en « Consultation » et en « Edition ».

Les droits ne sont jamais contrôlés en « Maintenance des tables des paramètres » (sauf pour les RIB), mais uniquement dans les traitements qui exploitent ces paramètres.

Dans les traitements, les droits sont contrôlés par rôle (de type Administrateur ou non), puis par l'association d'une liste d'utilisateurs à ces rôles, puis exercé au niveau de chaque paramètre.

- Si l'utilisateur est lié à un rôle de type « Administrateur », aucun droit n'est contrôlé dans les traitements d'Anael Finance Ws.
- Si l'utilisateur est lié à un rôle de type « Non administrateur », alors les droits sont contrôlés dans les traitements de d'Anael Finance Ws.

Pour gérer les autorisations, prendre les options suivantes

Menu « Options » / Droits

- Rôles
- Liaison utilisateurs/rôles
- Autorisation par société
- Autorisation par établissement
- Autorisation par journal
- Autorisation par compte général
- Autorisation par centre d'imputation
- Autorisation par guide de saisie
- Autorisation par RIB tiers

Important : Le menu « Gestion des droits » est accessible uniquement par les profils utilisateurs qui sont associés à un rôle de type « Administrateur ». Si non, un message bloquant est affiché : « Il est nécessaire d'être administrateur de l'application pour gérer les droits ».

Se référer à la Documentation Utilisateur « **Droits_2.2.doc** ».

Droits d'accès sur les RIB tiers

Anael Finance WS permet de gérer les droits sur la table des RIB tiers à partir d'une table d'autorisation **FPAUTRIB**, et non plus à partir d'**Anael DESIGNER**.

Dans la société (Onglet « Droits »), si la zone « Droits /RIB » est activée sur la société courante, les droits sont strictement contrôlés en maintenance des RIB tiers. Si non, aucun contrôle d'accès n'est activé en maintenance des RIB tiers.

Les droits sont exploités par rôle (de type Administrateur ou non), puis par l'association des utilisateurs à ces rôles. Pour assurer le contrôle d'accès aux RIB, la maintenance des RIB est soumise à des contraintes de droits en « Création », « Modification », et « Suppression ». Si les droits sont activés sur les RIB dans la société et si :

- L'utilisateur est lié à un rôle de type « Administrateur », aucun droit n'est contrôlé en maintenance des RIB tiers dans Finance WS.
- L'utilisateur est lié à un rôle de type « Non administrateur », alors les droits en création, modification et suppression des RIB sont contrôlés en maintenance des RIB. Le programme tient compte de l'accès à la table RIB Tiers (Accès modèle, société ou les deux).

En maintenance des RIB, la gestion des autorisations sur les RIB se décline comme suit :

- Si l'utilisateur n'a aucun droit d'accès en création, modification ou suppression, alors les boutons « Nouveau », « Verrouiller » et « Supprimer » ne sont pas accessibles. Ils sont grisés dans ce cas.
- Si l'utilisateur a le droit (via les rôles) de gérer les RIB tiers, la gestion des droits repose sur le principe suivant :
 - o Si l'utilisateur a le droit en création (Type 1), alors seuls les boutons « Nouveau » et « Enregistrer » sont accessibles.
 - o Si l'utilisateur a le droit en modification (Type 2), alors seuls les boutons « Verrouiller » et « Enregistrer » sont accessibles.
 - o Si l'utilisateur a le droit en suppression (Type 3), alors seul le bouton « Supprimer » est accessible.

Important : La gestion des droits sur les RIB est accessible uniquement par les profils utilisateurs qui sont associés à un rôle de type « Administrateur ». Si non, un message bloquant est affiché : « Il est nécessaire d'être administrateur de l'application pour gérer les droits ».

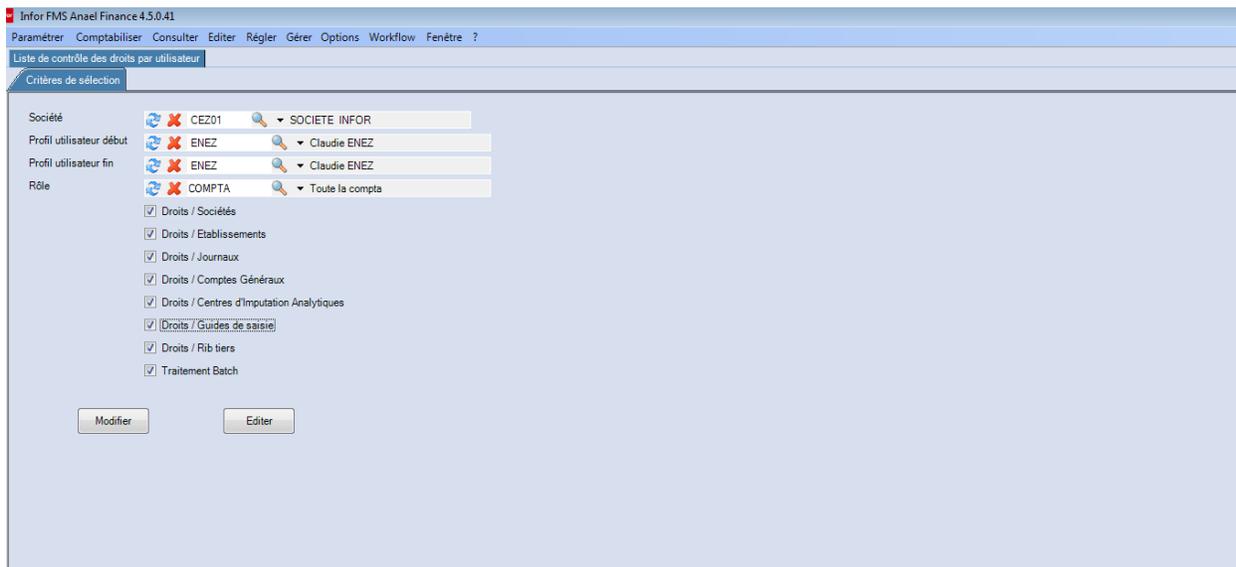
Se référer à la Documentation Utilisateur « **Droits_2.2.doc** ».

Liste de contrôle des droits par utilisateur

La « liste de contrôle des droits par utilisateur » met en évidence les droits attribués à chaque profil utilisateur par rôle, par société du domaine, puis pour chacun des paramètres en provenance des tables de références.

Important : La liste de contrôle des droits par utilisateur est accessible uniquement par les profils utilisateurs qui sont associés à un rôle de type « Administrateur ». Si non, un message bloquant est affiché : « Il est nécessaire d'être administrateur de l'application pour gérer les droits ».

L'écran de sélection se présente comme suit :



Critères de sélection

Société : Zone facultative. Zone déclarée sur 5 caractères alphanumériques.

- Si renseignée, la valeur doit exister dans la table des sociétés. Le traitement édite tous les droits activés sur les tables sélectionnées en rupture par profil utilisateur, par rôle et pour la société sélectionnée.
- Si à blanc, le traitement édite tous les droits activés sur les tables sélectionnées en rupture par profil utilisateur, par rôle et pour chacune des sociétés du domaine.

Profil utilisateur début et fin : Zones facultatives. Zones déclarées sur 10 caractères alphanumériques.

- Si renseigné et si le profil utilisateur est unique, il doit exister dans la table des profils utilisateurs. Le traitement édite tous les droits activés sur les tables sélectionnées pour ce profil utilisateur, par rôle et pour chacune des sociétés du domaine.
- Si renseignée avec une borne de profils utilisateurs, la valeur doit exister dans la table des profils utilisateurs. Le traitement édite tous les droits activés sur les tables sélectionnées en rupture par profil utilisateur, par rôle et pour chacune des sociétés du domaine. Seuls les profils sélectionnés doivent être pris en compte.
- Si à blanc, le traitement édite tous les droits activés sur les tables sélectionnées en rupture en majeur par profil utilisateur, par rôle et pour chacune des sociétés du domaine. Tous les profils utilisateurs sont pris en compte.

Rôle : Zone facultative. Zone déclarée sur 10 caractères alphanumériques. La valeur doit exister dans la table des rôles FPROLE. Si à blanc, le traitement extrait les droits de tous utilisateurs dont le lien existe entre le profil et les rôles dans FPUTILROLE.

- Si renseignée, la valeur doit exister dans la table des rôles. Le traitement édite tous les droits activés sur les tables sélectionnées en rupture en majeur par profil utilisateur, pour le rôle sélectionné et pour chacune des sociétés du domaine.
- Si à blanc, le traitement édite tous les droits activés sur les tables sélectionnées en rupture en majeur par profil utilisateur, par rôle et pour chacune des sociétés du domaine.

Droits / sociétés : case cocher. Zone facultative. Si la zone est cochée, le traitement édite par profil, puis par rôle, les droits activés sur les sociétés du domaine.

Droits / établissements : Case à cocher. Zone facultative. Si la zone est cochée, le traitement édite par profil utilisateur, par rôle puis par société les droits activés sur tous les établissements.

Droits / journaux : Case à cocher. Zone facultative. Si la zone est cochée, le traitement édite par profil utilisateur, par rôle puis par société les droits activés sur tous les journaux.

Droits / comptes généraux : Case à cocher. Zone facultative. Si la zone est cochée, le traitement édite par profil utilisateur, par rôle puis par société les droits activés sur tous les comptes généraux.

Droits / centres d'imputations : Case à cocher. Zone facultative. Si la zone est cochée, le traitement édite par profil utilisateur, par rôle puis par société les droits activés sur les centres d'imputations.

Droits / guides de saisie : Case à cocher. Zone facultative. Si la zone est cochée, le traitement édite par profil utilisateur, par rôle puis par société les droits activés sur les guides de saisie.

Droits / RIB tiers : Case à cocher. Zone facultative. Si la zone est cochée, le traitement édite par profil utilisateur, par rôle puis par société les droits activés sur les RIB tiers.

Sélectionner au moins un des critères de droits ci-dessus.

Traitement BATCH : case à cocher. Si cette zone est cochée, alors le traitement est lancé en soumission, et libère la session en cours.

Bouton « Editer »

La page de garde se présente comme suit :

Chapitre 7 Résumé des contrôles

Accessibilité

Le Responsable de Traitement peut accéder aux données personnelles de la personne concernée et lui fournir les informations le concernant.

Rectification

Le Responsable de Traitement peut accéder aux données personnelles de la personne concernée pour compléter ses informations ou procéder à la rectification des inexactitudes.

Droit à l'oubli

Le Responsable de Traitement peut procéder au traitement tel que décrit dans le présent document.

Il appartient au Responsable de traitement de s'assurer d'un éventuel délai légal de conservation des données concernées, et de ne procéder à l'effacement définitif des données qu'une fois ce délai atteint.

Droit à la portabilité

Le Responsable de Traitement peut procéder au traitement tel que décrit dans le présent document.

Prise de décision automatisée

Il n'y a pas de prise de décision automatisée ou de profilage.

Consentement

Il n'y a pas de recueil de consentement. Les traitements effectués sont liés à la licéité du traitement, et il n'y a pas de traitement de données à caractère personnel pour d'autres finalités que celles pour lesquelles les données à caractère personnel ont été collectées initialement.

Sécurité

Les principes de sécurité inhérents au produit sont décrits et expliqués dans le document lié : [Infor Anael Finance Ws - RGPD - inventaire des données](#) .

La mise en place des mesures appropriées est sous la responsabilité du Responsable de Traitement.